

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 100/0/AONR/MINEFOP/CIPM/2025 DU 25 JUIL 2025

POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'USCP-C2D/FP DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE

Exercice 2025, Financement : Convention d'affectation N° CCM 1277 01 P

1 – Objet :

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle lance un Appel d'Offres National Restreint relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance en vue d'une prestation d'assurance qui consiste en la souscription d'une police d'assurance maladie pour la couverture du personnel de l'Unité de Suivi et de Coordination du Programme C2D Formation Professionnelle du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

2 – Consistance des prestations :

Les prestations d'assurance maladie devront couvrir le personnel de l'USCP-C2D-FP (cadres, agents de maîtrise et agents d'exécution, ainsi que les personnes à leur charge (enfants légitimes, légitimés ou reconnus). Elles comprendront notamment :

a) Prestations sollicitées

- Consultations de généraliste, de spécialiste et visites médicales ;
- Frais médicaux, pharmaceutiques ;
- Frais d'analyse ;
- Frais d'hospitalisation ;
- Soins dentaires ;
- Frais des actes de spécialité, radiologie, chirurgie, vaccination, électrothérapie ;
- Cancer ;
- Infections liées au VIH ;
- Paludisme ;
- Dialyses ;
- Frais d'ophtalmologie et lunetterie ;
- Frais de dentisterie ;
- Maternité ;
- Evacuation sanitaire et Assistance ;
- Hospitalisations et soins à l'étranger ;
- Echographie ;
- Imagerie médicale ;

- Analyses et travaux de laboratoire ;
- Chirurgie esthétique consécutive à une intervention chirurgicale ;
- Frais de sanatorium et de préventorium ;
- Rapatriement du corps ;
- Frais de morgue ;
- Transfert du malade avec assistance d'un personnel du corps médical ;
- Rééducation ;
- Examen et consultations gynécologiques ;
- Soins à l'étranger pour le personnel en mission, stage, formation, séminaire, délivrance d'attestations d'assurance voyage ;
- Prise en charge et remboursement des frais de prothèse, béquilles, cannes anglaises, chaises roulantes ;
- Autres facilités (Délivrance des prises en charge en pharmacie, examens de laboratoire et radiologie pour des prescriptions supérieures ou égales à FCFA 30 000).

b) Couverture

- Taux de couverture : 100%
- Territorialité : Cameroun et étranger.

3 Période d'exécution :

La période de couverture est de douze (12) mois, allant du _____ au _____ à minuit.

4 Participation et origine :

La participation au présent Appel d'offres est restreinte aux Compagnies d'assurance retenues à l'issue de l'Avis à sollicitation de manifestation d'intérêt N°0001/ASMI/MINEFOP/SG/DAG/USCP-C2D-FP/2025 du 10 avril 2025.

Le présent Avis d'Appel d'Offres est ainsi adressé aux Compagnies d'Assurance ci-après :

Nº	COMPAGNIES D'ASSURANCE	ADRESSES/CONTACTS
1	AREA ASSURANCES	BP : 15 584 Yaoundé, Tél. 233 43 81 97/233 43 83 94
2	ZENITH INSURANCE	BP : 1 540 Douala, Tél. 233 43 41 32
3	CHANAS ASSURANCES S.A	BP : 109 Douala, Tél. 233 42 14 74/676 80 39 832

Les candidats répondant au présent appel d'offres retenus ne peuvent ni s'associer en groupement ni sous-traiter leurs prestations.

5 Financement

Ces prestations sont financées par le budget du Fonds C2D du Programme TRANSFAGRI, Convention d'affectation N° CCM 1277 01 P entre l'Agence Française de Développement et la République du Cameroun, exercice 2025.

6 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Bureau des Appels d'Offres) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise au troisième étage de l'immeuble ministériel à Nlongkak, BP 16370 Yaoundé, Téléphone 222 20 72 65/222 20 45 81.

7 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être retiré dès publication du présent avis auprès de la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise au troisième étage de l'immeuble ministériel à Nlongkak, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA, représentant les frais d'acquisition du dossier de consultation non remboursable, payables au Trésor Public. La quittance devra préciser le numéro de l'Appel d'Offres.

Dès publication du présent avis, le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales (Bureau des Appels d'Offres) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise au troisième étage de l'immeuble ministériel à Nlongkak, sur présentation d'une quittance de versement de la somme de trente mille (30 000) francs CFA.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8 Remise des Offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais sera remise en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, qui seront placés dans un pli scellé et déposés à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise au troisième étage de l'immeuble ministériel à Nlongkak, contre décharge au plus tard le 21 aout 2025 à 11 heures, heure locale. Les plis devront porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° ATD 10 /AONR//MINEFOP/CIPM/2025 DU 25/07/25 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'USCP-C2D/FP DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN PROCÉDURE D'URGENCE.

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

9 Recevabilité des offres :

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du RPAO. Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et du DAO sera déclarée irrecevable.

10 Ouverture des plis :

L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et les offres techniques aura lieu le 21 aout 2025 à 12 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des réunions du MINEFOP sise à Nlongkak. L'ouverture des offres financières se fera à une date ultérieure, au même lieu et par la même commission.

Seuls les soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11 Critère d'évaluation :

11.1 Critères éliminatoires :

- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main à l'ouverture des offres ;
- Absence de l'agrément CIMA dans les branches 2 et 18 du Code CIMA ;
- Score technique inférieur à 80 points sur 100 ;
- Défaut de présentation des états C1, C4, C10b et C11 certifiés pour chacun des exercices 2021, 2022 et 2023 dûment validés par le MINFI ;
- Présence d'information financière dans l'offre technique ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence de la déclaration d'intégrité paraphée à chaque page, signée à la dernière page.

11.2 Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

CRITERES		Notation (points)
I.	Présentation générale de l'offre	03 points
II.	Portefeuille du Soumissionnaire	05 points
III.	Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des années (2022, 2023 et 2024)	12 points
IV.	Description détaillée des garanties offertes	14 points
V.	Modalités de mise en jeu de la garantie	10 points
VI.	Couverture des engagements règlementés au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024)	14 points
VII.	Couverture de la marge de solvabilité au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024)	15 points
VIII.	Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024)	15 points
IX.	Partenariat et représentativité dans les dix Régions du Cameroun	05 points

X.	Partenariat à l'étranger	05 points
XI.	Preuves d'acceptation des conditions du Marché	02 points
	TOTAL GENERAL	100

Le seuil de qualification des offres techniques est fixé à 80 points sur 100.

12 Méthode de sélection de l'Assureur :

L'assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée. Cette appréciation globale étant déterminée par un système de pondération de 80% et 20% respectivement sur les scores des offres techniques (St) et financières (Sf) : $NG = 80\% \times St + 20\% \times Sf$.

13 Nombre maximum de lots

La prestation est en lot unique

14 Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

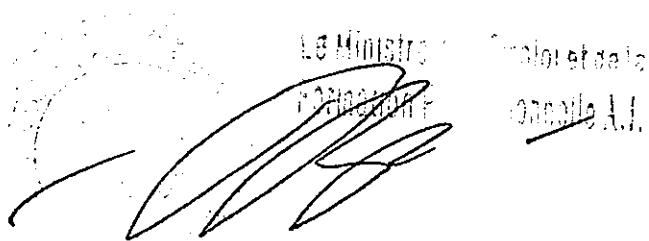
15 Renseignements complémentaires :

Les renseignements relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables, auprès du Coordonnateur ou du Chargé des Marchés du Programme C2D Formation Professionnelle, sise au deuxième étage de l'immeuble MAMCH au lieu-dit Rond-point Nlongkak-Yaoundé.

Yaoundé, le 25 JUIL 2025

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- MINEFOP
- *Président CIPM/MINEFOP*
- *Concernés*
- *JDM (pour publication)*
- *Affichage*



Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Date : 25/07/2025